



**Relevé de conclusions : Comité technique Aides financières
et accompagnement du PDALD
1^{er} mars 2010**

Présents : V. VUITTON, V. MASSON, MF. GAUME, T. DELORME, O. GUILLOT, C. DEVILLERS, S. REYNAUD-WINIARSKI,

Excusés : N. BERUT, D. HENEAULT

Ordre du jour :

1/ mesures ASLL 2010

2/ DAAP : suites de la réunion avec les partenaires

3/ Questions diverses

1. Mesures ASLL 2010 :

Par un courrier, l'ADSEA a informé le Conseil général qu'elle ne souhaitait pas poursuivre les mesures ASLL sur l'arrondissement du Forez mais qu'elle poursuivait son travail sur l'arrondissement de Roanne.

Le nombre de mesures ASLL confiées à l'ADSEA sur le Forez représente 10 mesures pour les publics de catégorie 1 à 4 et 2 mesures pour les publics de catégorie 5.

Afin de poursuivre les mesures ASLL sur le Forez, il est proposé de les confier à une association qui a déjà des interventions sur le territoire.

Le comité technique propose de contacter 2 associations :

- RENAITRE qui a des CHRS en diffus et une convention ASLL sur le sud du département ;
- L'ASAS qui a des mesures dans le cadre du FAJD.

Le CG se charge de contacter les associations afin de leur proposer ces mesures.

2. DAAP : suites de la réunion avec les partenaires

Suite à la réunion avec l'ensemble des partenaires du DAAP à laquelle étaient conviées les banques, la Banque de France, les EPCI, peu de personnes se sont mobilisées.

L'enjeu dans un premier temps est de mobiliser le réseau bancaire afin d'obtenir :

- qu'il participe aux commissions ;

<p>Conseil général LOIRE EN RHÔNE-ALPES Délégation à la Vie Sociale</p>	<p>Direction des politiques sociales</p>		<p>Page 2 sur 2</p>

- qu'il accepte de s'impliquer financièrement dans le dispositif par le biais d'abandons de créance par exemple (frais d'agios, de découverts...).

Les CAF doivent donc reprendre contact avec le représentant du Comité Local des Banques afin de connaître son niveau de représentation (a-t-il un mandat pour représenter toutes les banques ?) et ses pouvoirs.

Il est impératif de connaître le niveau d'implication des banques afin de pouvoir déterminer leurs engagements dans le cadre de la convention générale.

Dans un second temps, il sera nécessaire de travailler la communication sur le dispositif auprès des services sociaux.

3. Questions diverses

- **charte de prévention des expulsions** : les services de l'Etat feront un point d'avancement sur la mise en œuvre de la circulaire du 31/12/2009 lors de la prochaine réunion.

Prochaine réunion prévue le mercredi 28 avril à 9h à la SDPS.